



LA PORTE  
DE PARIS

# Nos honoraires

*Les prix de vente sont présentés honoraires de négociation et TVA 20 % inclus*

## **Honoraires T.T.C de transaction classiques**

**( dans la cadre d'un mandat Exclusif nous offrons les diagnostics )**

5% du montant des ventes à partir de 400 001 euros

6% du montant des ventes entre 200 001 et 400 000 euros

7% du montant des ventes entre 80 001 et 200 000 euros

10% du montant des ventes entre 0 et 80 000 euros

Avec un forfait minimum de 6000 euros

***LES HONORAIRES T.T.C SONT REDUITS  
DANS LE CADRE D'UN MANDAT EXCLUSIF  
d'une durée de 1 à 3 mois :***

2,5 % du montant des ventes à partir de 1 000 000 euros

3 % du montant des ventes entre 500 001 et 999 000 euros

4 % du montant des ventes entre 1 et 500 000 euros

## **Honoraires de location**

**( tous les diagnostics sont a la charge unique du bailleur)**

### **Habitations meublées ou vides :**

10% du loyer annuel charges comprises à répartir entre le bailleur et le locataire suivant le dispositif de la loi Allure à répartir de la manière suivante : Locataires : 12€/m<sup>2</sup> pour visite, montage du dossier et rédaction du bail + 3 €/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux - La différence à la charge du propriétaire. Les diagnostics sont en sus à la charge unique du bailleur

(Pour les box et petites surfaces un minimum de 500 euros par parties est demandé / Pour les biens hors secteur et banlieue un loyer complet sera demandé par partie )

### **Commerciales bail précaire :**

10% du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire

### **Commerciale bail 3/6/9 ans :**

10% du loyer triennal charges comprises à la charge du locataire

Les estimations sont gratuites dans le cadre d'une mise en vente dans l'agence sinon elles seront facturée 150 euros T.T.C

Grille d'honoraires 1er octobre 2019